



INFORMATION

Nanterre, le vendredi 8 février 2008.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent descriptif a pour objet d'indiquer les objectifs et modalités du programme de rachat par la société NEURONES (parfois nommée « la Société » dans le présent document) de ses propres actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2007.

NEURONES annonce que son Conseil d'Administration a décidé le 8 février 2008 la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par la dernière Assemblée Générale Mixte des actionnaires. Cette mise en œuvre sera effective après que les résultats complets audités seront portés à la connaissance du grand public, c'est-à-dire dès le 20 février 2008.

1. Date de l'Assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2007.

2. Nombre de titres et part du capital détenu par l'émetteur

Au 8 février 2008, la société ne détenait aucun de ses titres directement ou indirectement. Elle n'a d'ailleurs jamais détenu ses propres titres depuis son introduction en Bourse le 23 mai 2000.

3. Objectif du programme de rachat d'actions

NEURONES envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions en vue de :

- les remettre à l'occasion de l'exercice de droits donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action NEURONES,
- les utiliser en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé qu'un maximum de 5% des actions composant le capital social pourra être utilisé à cette fin,
- annuler tout ou partie des titres rachetés.

CONSEIL - INTÉGRATION - INFOGÉRANCE

Immeuble " Le Clemenceau 1 " - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex
Tél. : +33 (0)1 41 37 41 37 - Fax : +33 (0)1 47 24 40 46 – e-mail : investisseurs@neurones.net - www.neurones.net
Société Anonyme au Capital de 9 353 130,80 € - R.C.S. NANTERRE B 331 408 336 - Code TVA FR 46331408336 - Siret 331 408 336 00021 – APE 721Z



4. Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptible d'être acquis dans le cadre du programme de rachat d'actions

Le groupe précise que ce programme porte au maximum sur 10% du capital, conformément au plafond autorisé par l'AG du 14 juin 2007 et par les articles L225-209 et L225-210 du Code de Commerce. Ce plafond correspond à soit 2.338.282 actions à ce jour.

Les titres que la Société envisage de racheter sont exclusivement des actions, existantes ou qui auraient été créées par l'exercice d'options.

5. Prix d'achat maximum autorisé

Les achats s'effectueront au prix unitaire maximum de 12 euros hors frais d'acquisition, étant précisé que ce prix pourra être ajusté en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation des réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de tout autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. En tout état de cause, le rachat des titres ne pourra qu'être effectué qu'en respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le montant maximum global autorisé pour la réalisation du programme de rachat d'actions sera donc fixé à (2.338.282 actions x 12 €) 28.059.384 € hors frais et commissions.

6. Durée du programme de rachat d'actions

Ce programme pourra durer jusqu'au 14 décembre 2008, c'est-à-dire 18 mois après son autorisation par la dernière l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui a été appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

7. Nomination d'un prestataire de services d'investissements

NEURONES a désigné un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante afin de l'assister dans l'exécution de ce programme de rachat d'actions.

A propos de NEURONES

Avec plus de 2 000 spécialistes en Conseil, Intégration et Infogérance, NEURONES est une SSII aux expertises centrées sur les Infrastructures et les Applications. Grâce à une offre industrialisée d'Infogérance et à partir de ses centres de services spécialisés, le groupe accompagne ses clients dans la transformation de leur Système d'Information. NEURONES a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 156 M€ pour une marge opérationnelle de près de 9%.

Code ISIN : FR0004050250 - Reuters : NEUR.LN - Bloomberg : NEUR FP
Pour plus d'informations sur NEURONES, consulter www.neurones.net

Relations Investisseurs :

NEURONES

Olivier JOLLY

Tél. : 01 41 37 41 37

investisseurs@neurones.net